



Cour de France.fr / Art et culture / Architecture et urbanisme / Etudes modernes / Toulon sous le Second Empire

Marilù Cantelli

Toulon sous le Second Empire

Article. Source : Revue de l'Art

Marilù Cantelli, "Toulon sous le Second Empire", dans Revue de l'Art, année 1994, volume 106, numéro 106, pp. 75-84.

Extrait de l'article

L'idée de « percer » la ville afin d'embellir, aérer, faire circuler plus facilement l'« air, les personnes, les choses », est présente à Toulon dès le premier quart du dix-neuvième siècle.

En 1818 le sous-préfet de l'arrondissement de Toulon demanda au maire de faire établir un plan d'alignement des rues de la ville, en application de la loi du 16 septembre 1807. La ville qui ne possédait ni un plan correctement dressé ni un service d'architecture, fit appel au Service des fortifications. Le relevé ne se fit pas sans mal ; encore en 1824 les conseillers refusaient de voter les crédits pour le paiement des frais « que doit occasionner la levée du plan général et des plans divisionnaires pour l'alignement de la ville ». Pour les édiles, donner suite à la proposition du maire aurait été « contraire à l'intérêt des habitants » resserrés dans l'enceinte où, hormis la rue Cathédrale, « la presque totalité des rues de la ville » aurait eu « une largeur suffisante et un alignement régulier ». Le plan n'est prêt qu'en 1828, date à laquelle sont aussi désignées les rues et places susceptibles d'agrandissement et d'alignement. Un quartier est concerné par ces dispositions, celui autour de la Cathédrale, au cœur de la ville médiévale. Dès 1828, l'élargissement de la rue Traverse Cathédrale fut reconnu par le Conseil comme une mesure d'utilité publique. Le 7 novembre 1828 le plan d'alignement fut approuvé à l'unanimité à la mairie.

Examiné par le conseil des Bâtiments Civils, le plan revint à la ville en 1835 chargé de corrections tracées « au crayon » par Rohault, rapporteur de ce projet. Selon son rapport, le plan n'avait pas « embrassé » toutes les rues de la ville ; il s'était borné à quelques rues et places et avait négligé « toutes celles qui ne peuvent contribuer à l'embellissement général ». Rohault déclare aussi : « Dans ce tracé je n'ai pas cherché à embellir, parce que cela dépend des ressources de la ville ; c'est à elle seule qu'il convient de faire des propositions à cet égard ; mais j'ai cherché à assainir et à rendre la circulation plus facile ». Ses corrections portent à 4,50 mètres les rues plus étroites, « avec une largeur moindre les rues sont malsaines » écrit-il. La réduction des surfaces procurée aux maisons aurait été compensée par l'exhaussement des immeubles, solution qui aurait aggravé les conditions déjà précaires de densité et de stabilité.

[Lire la suite \(Persée\)](#)